

douane de 0,8 % est calculé sur la valeur de la facture. Une taxe de 15 % sur la valeur ajoutée est ensuite calculée sur la valeur globale de la facture et des deux montants susmentionnés.

Aucune norme métrique officielle ne s'applique aux produits importés au Mexique. Mais, étant donné que le système métrique est, en vertu de la loi, le système officiel des poids et mesures au Mexique, les importateurs exigent habituellement un étiquetage en unités métriques pour les produits emballés; le système anglais est toutefois utilisé lui aussi. Un étiquetage faisant appel aux deux systèmes est également accepté. Les produits importés doivent être étiquetés en espagnol et les renseignements suivants doivent être apposés : le nom du produit, la raison sociale et l'adresse du fabricant, le contenu net, le numéro de série de la pièce d'équipement, la date de la fabrication, les spécifications électriques, des mises en garde pour les produits dangereux, des instructions sur l'utilisation, la manutention et la conservation du produit, et sur certaines conditions à respecter. Le Mexique utilise le Système international d'unités (SI). Les spécifications électriques sont les mêmes qu'aux États-Unis. Le courant a une fréquence de 60 Hz et des tensions nominales de 110, 220 et 400 V. Des courants triphasé et monophasé de 230 V sont également disponibles.

Préparé par Caroline Vérut
pour l'ambassade du Canada à Mexico
Avril 1990